



Au sujet du conseil consultatif des patients et des familles du groupe MICs

Aux Services de santé du groupe MICs, nous nous engageons à faire passer les patients et leur famille avant tout, ce qui veut dire percevoir l'expérience des soins de santé selon leur perspective.

À cette fin, notre conseil consultatif des patients et des familles représente la voix des patients du groupe MICs et de leur famille. Ces personnes ont une expérience qui leur est propre ainsi qu'une vision, un savoir-faire et un point de vue indispensables à l'amélioration des soins aux patients. Le conseil offre aux patients et aux membres de la famille des patients une occasion de participer, en tant que partenaires, à la planification des services et des systèmes qui contribueront à faire vivre aux patients une expérience positive.

Un membre du conseil consultatif des patients et des familles, c'est une personne qui a eu une expérience récente (au cours des trois dernières années), soit en tant que patient ou en tant que membre de la famille d'un patient qui a reçu des soins à notre établissement. Cette personne fait équipe avec les membres de notre personnel et les médecins afin d'améliorer la qualité des soins que nous fournissons à tous les patients et aux membres de leur famille.

Ce que vous ferez

- **Raconter votre histoire.** Vous raconterez vos expériences, tant les bonnes que les moins bonnes. C'est une façon importante pour nous d'obtenir les points de vue des uns et des autres, et de mieux savoir comment améliorer l'expérience des patients et des familles.
- **Participer aux travaux des comités.** La perspective des patients et des familles est un atout précieux à l'appui de la planification et de la prise de décisions.
- **Examiner les documents éducatifs et informatifs et aider à en créer de nouveaux.** Vous participerez à la création de documents utiles pour les patients et les familles, notamment les formulaires, les fiches de renseignements sur la santé et les instructions à suivre à la maison, pour faire en sorte que les outils sont pertinents et faciles à comprendre.
- **Participer à des projets spéciaux.** Vous ferez équipe avec nous pour mettre en œuvre des projets spéciaux, par exemple, participer au lancement d'une nouvelle initiative, à l'élaboration d'un service aux patients ou à l'aménagement d'un espace pour ces derniers.

Quelles sont les qualités requises?

- Vous ou un membre de votre famille devez avoir reçu des soins à l'un des hôpitaux du groupe MICs au cours des trois dernières années.
- Il faut avoir au moins 18 ans.

Le poste vous intéresse? Posez votre candidature dès aujourd'hui!

Si vous voulez siéger au conseil consultatif des patients et des familles, appelez-nous au 705 273-2424, poste 1156, ou remplissez le formulaire en ligne.

Nous remercions toutes les personnes qui présentent leur candidature, mais nous ne communiquerons qu'avec celles qui passeront à la prochaine étape du processus de sélection.

« **Des soins pour aujourd'hui et demain** »